

Faut-il de nouveaux équipements sportifs et culturels sur le territoire de la CARA ?



Malgré ses 210 équipements sportifs et de bien-être, les équipements aquatiques manquent sur le territoire de la CARA.



Le projet de territoire inscrit dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) définit le socle fondateur des politiques publiques qui guident le développement de la CARA à l'horizon 2040. Afin de conforter la qualité de vie des habitants et développer l'attractivité du territoire, les élus ont souhaité inscrire deux études majeures : une pour la faisabilité de la réalisation d'un équipement culturel communautaire, et l'autre sur l'adéquation entre l'offre en équipements aquatiques existante et les besoins de la population actuelle et future.

LA RÉALISATION D'UN ÉQUIPEMENT CULTUREL COMMUNAUTAIRE ?

L'offre culturelle est présente sur le territoire à travers de nombreux équipements (théâtre, centre culturel de la Maison des Douanes, musées, salle des fêtes et multi-loisirs, etc.) et des manifestations ponctuelles (Jeudi musicaux, Violon sur le Sable, Festi'Vaux, etc.). Mais une salle de spectacle manque.

Pour répondre à ce besoin, la réalisation d'un équipement extra-communautaire, avec des salles modulables à usage mixte, est envisagée. La première étape vers ce projet est de déterminer le besoin réel, la capacité et la modularité de la salle et de définir ses conditions d'implantation sur le territoire.

L'ADÉQUATION ENTRE L'OFFRE DE PRATIQUE SPORTIVE ET DE LOISIRS AQUATIQUES EXISTANTE ET LES BESOINS DE LA POPULATION ACTUELLE ET FUTURE DU TERRITOIRE.

La CARA compte près de 210 équipements sportifs et de bien-être sur son territoire (source Insee). Malgré ce nombre important, les équipements aquatiques semblent obsolètes et insuffisants pour répondre aux besoins des habitants : Royan compte une piscine municipale

vieillescente, Cozes une piscine ouverte une partie de l'année et Saujon un équipement parfois saturé, tandis que la presqu'île d'Arvert est dépourvue de tout équipement aquatique.

Une étude doit être réalisée avant d'engager des travaux de mise aux normes ou envisager la création de tout nouvel équipement. Celle-ci permettra d'analyser la demande en matière de pratique aquatique afin d'y confronter l'offre proposée sur le territoire et de constater la convergence, ou non, entre les équipements existants et les différents besoins des usagers (fédérations, associations, clubs, Éducation nationale, grand public, touristes, etc.). Cette étude doit aussi prendre en compte les prévisions démographiques à l'horizon 2040 avec l'accueil de 20 000 habitants supplémentaires.

Renseignez-vous et exprimez-vous sur le projet de territoire en venant visiter l'exposition au siège de la CARA (107, av. de Rochefort à Royan), grâce au site internet www.agglo-royan.fr (onglet aménagement) ou envoyez vos observations par mail à scot@agglo-royan.fr